

- ⊕ Le point sur la situation à la CSDM – positionnement et actions de l’ACM
- ⊕ Échos de la CERA – RRPE et assurances collectives
- ⊕ Quelques dates importantes
- ⊕ Photos – besoin urgent!

⊕ **Le point sur la situation à la CSDM – positionnement et actions de l’ACM**

Alors que les premières propositions du MÉLS concernant le redécoupage du territoire de la CSDM étaient rendues publiques, vous avez été conviés à une assemblée générale spéciale qui s’est déroulée le 28 novembre dernier. Plus d’une trentaine de membres ont pu y prendre part. Outre que nous ayons pu constater toute l’incompréhension exprimée quant au sens à donner aux visées du MÉLS, telles qu’elles étaient exprimées à ce moment, vos représentants au Conseil exécutif se sont vus confiés, essentiellement, le mandat d’élaborer une position publique en opposition au plan gouvernemental tel qu’il a été présenté jusqu’à maintenant.

Le Conseil exécutif souhaite respecter ce mandat en temps et lieu, tout en gardant le cap sur l’attitude de collaboration critique qui a toujours caractérisé les actions de l’ACM. Aussi, dans un premier temps, une communication écrite a été adressée au Ministre Bolduc, que vous trouverez jointe à ce communiqué. Cette communication a été envoyée le 3 décembre dernier, alors que nous apprenions qu’une deuxième proposition de redécoupage avait fait l’objet de discussions entre le ministre certaines associations de directions d’établissements de même qu’avec des représentants de la Fédération autonome de l’enseignement (FAE).

À ce jour, le MÉLS n’a pas donné suite à notre initiative. Aussi, nous avons réitéré notre volonté de participer aux discussions concernant l’avenir de la CSDM lors de la dernière rencontre du CCA (comité consultatif des associations : il s’agit du comité prévu au règlement national réunissant la Direction générale des relations de travail (DGRT) du MÉLS, des représentants des associations de commissions scolaires et les représentants désignés des associations de cadres de services), le 26 janvier dernier. Toujours est-il que, pour le moment, nous n’en savons pas plus sur les intentions du ministre quant au territoire de la CSDM. Nous savons, tout au plus, que le MELS aurait révisé sa position quant aux diverses propositions de redécoupage pour toutes les régions du Québec sauf pour les régions de Montréal et de Québec, pour lesquelles il n’y aura pas de décision finale.

Vous trouverez la lettre adressée au ministre, laquelle reflète toujours notre position associative quant à l’éventualité d’un redécoupage du territoire de la CSDM, jointe à ce communiqué. Soyez assurés que nous poursuivrons nos efforts pour faire en sorte que cette position soit clairement entendue.

⊕ Échos de la CERA – RRPE

Dans le contexte de l'adoption du projet de loi 3 relatif à la gestion des pensions pour les employés des municipalités et des offres patronales déposées par le gouvernement au personnel syndiqué, lesquelles comportent des modifications significatives aux conditions du RREGOP, plusieurs membres sont inquiets quant à l'avenir du RRPE (le régime de retraite du personnel d'encadrement). Il importe donc que nous fassions le point sur ce dossier, en rappelant quelques faits :

- 1) *Il n'y a aucun dépôt patronal jusqu'à maintenant concernant le RRPE*
Toutes les hypothèses que vous auriez pu entendre à ce jour concernant l'avenir du RRPE ne sont que des rumeurs. Ce n'est que le 10 février prochain que le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) pourrait nous donner les premières indications en ce sens. Dès que des informations concrètes nous seront disponibles, nous vous en ferons part sans délai.
- 2) *Une entente de préretraite ne garantira pas nécessairement un gel des conditions de retraite*
Le gouvernement peut décréter une révision des conditions du RRPE sans mesures transitoires. Il est donc risqué de planifier une préretraite en fonction de cette seule intention.
- 3) *Le paiement de la part employeur de la cotisation au fonds de retraite dans le cas d'un congé pour préretraite **pourrait** cesser au 30 mars 2015*
Tel que le relate l'article publié dans le Soleil du 30 janvier dernier (voir <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201501/29/01-4839749-retraite-le-plq-coupe-les-cotisations-pour-les-heures-non-remunerees.php>), il faut envisager que les membres en situation de préretraite devront payer la part employeur de la cotisation au RRPE pour la portion de temps non rémunérée d'un congé de préretraite à partir du 1^{er} avril 2015. Toutefois, nous n'avons pas encore la confirmation que cette disposition s'appliquerait au personnel cadre.

Il est peu probable que des propositions concernant le RRPE trouvent leur aboutissement avant la prochaine évaluation actuarielle, soit avant décembre 2016. Cependant, nous invitons les membres qui se questionnent sur leur prise de retraite à considérer cette importante décision en fonction de leurs intérêts intimes en premier chef. Nous prenons aussi l'engagement de vous transmettre toute l'information **validée** dont nous disposons sur le RRPE, comme sur l'ensemble des dossiers de conditions de travail que nous gérons, dès que nous la recevons.

⊕ Échos de la CERA – Assurances collectives

Depuis près de vingt ans, les cadres bénéficient des services de la SSQ en fonction d'un contrat donné par le SCT renouvelé de gré à gré, sans appel d'offres. Il s'agit d'une situation qui doit être corrigée. Toutefois, il sera difficile pour le SCT de déployer les ressources requises pour réaliser cet appel d'offres rapidement. Aussi, un calendrier a été mis de l'avant, prévoyant l'élaboration d'un cahier de charges à partir d'automne 2016 menant à la mise en place d'un contrat au plus tôt en 2018. Il ne faut donc pas espérer des changements significatifs dans ce dossier avant cette

dernière date. Ce délai nous permettra, en outre, de poursuivre la réflexion amorcée quant aux conditions de couverture, avec votre collaboration.

Par ailleurs, nous invitons les membres intéressés à prendre connaissance des communiqués assurance diffusés par le Secrétariat du Conseil du trésor à l'intention des employeurs. Ils font état des différents éléments entourant le renouvellement des assurances pour l'année 2015, tant pour les actifs que pour les retraités. Ces communiqués sont disponibles à l'adresse ci-après: <http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/conditions-de-travail-et-remuneration/regimes-dassurance-collective>.

Enfin, nous diffusons, joints à ce communiqué, deux documents d'informations concernant la gestion des assurances collectives :

- a. Un guide en soutien à la prise de décision concernant les assurances collectives au moment de la retraite
- b. Une fiche synthèse concernant les gestes à poser en cas de décès d'un bénéficiaire de l'assurance vie

⊕ Quelques dates importantes

Sur un tout autre ordre d'idées, nous souhaitons vous rappeler quelques dates importantes en lien avec les activités de votre association :

- *Soirée de début d'année*
C'est le 14 janvier dernier, au bistro les Affamés, que nous avons pu célébrer ensemble la nouvelle année – un franc succès et, comme toujours, un moment fort de notre vie associative. Un grand merci à nos participants et à M. Yvon Caty pour tout le travail ayant permis la réussite de cet événement.
- *Colloque de l'ACM*
Date à réserver à votre agenda, le 14 mai : c'est à cette date que se déroulera notre colloque annuel : de plus amples informations à venir.
- *Dîner d'accueil des nouveaux membres*
Incessamment, quelques-uns d'entre vous recevront une invitation pour le dîner d'accueil que nous réservons aux membres qui se sont ajoutés à notre association depuis novembre 2013. Ce dîner sera par ailleurs offert à tous les nouveaux cadres qui n'ont pas fait de choix d'association ou qui se questionnent sur le rôle des associations de cadre. Vous serez donc tous sollicités indirectement pour faire un peu de pub pour votre asso!

Vous recevrez des invitations formelles via Outlook pour tous les événements à venir.

⊕ Photos – besoin urgent!

Ceci est un rappel de l'invitation vous ayant été transmises en novembre dernier.



Nous cherchons des **photographies** qui représentent des aspects de votre travail au sein de la CSDM : bâtiments, systèmes, chantiers, environnements de travail... soyez originaux et créatifs, en vous rappelant que les personnes que nous verrons sur ces photos, si tel est le cas, auront accepté de figurer sur notre site web et que vous nous céderez les droits de diffusion!

SVP envoyer vos fichiers à l'adresse acm@csgm.qc.ca dès que possible. Toutes les photos soumises feront l'objet d'un traitement tout particulier lors de notre colloque en mai prochain et il y aura des surprises pour tous les participants.

Au grand plaisir de vous rencontrer lors des diverses activités de l'ACM

Daniel Martin, président